# Descriptif type : Sarlon habitat + 2s3

**Revêtement de sol PVC acoustique U2s P3 en lés 2 m**  
  
Fourniture et pose d’un revêtement de sol PVC hétérogène acoustique certifié QB UPEC. A+ (n°304-57.1) en lés de 2 m de large, classé U2s P3 E2/3 C2 type Sarlon habitat + 2s3.  
  
Constitué d’une structure de mousse alvéolaire haute résilience armée d’un voile de verre, il associera une haute résistance au poinçonnement rémanent 0.10 mm et une efficacité acoustique 20 dB. Cette performance satisfait aux critères de la certification NF-HABITAT.  
Il sera doté d’une couche d’usure transparente 0,35 mm, groupe T d’abrasion et d’une stabilité dimensionnelle < 0,10 %.  
Conçu et fabriqué en France, les matières premières utilisées seront garanties sans phtalate  
Il bénéficiera d’une protection de surface OVERCLEAN qui facilitera l’entretien assura une bonne résistance au glissement via son classement R10(1).

Le produit bénéficiera d’une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaire(2) (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant).  
  
Les chutes de pose(3) pourront être recyclées via notre programme de recyclage TOURNESOL.  
  
Le choix des coloris se portera sur une gamme standard comportant un minimum de 33 références.  
  
  
**Mode de pose**  
  
**Pose collée :**

Mise en œuvre et type de colle (type 522 EUROSTAR TACK) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.2. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l’Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu’implique le classement E. E1 : joints traités à froid ou soudés à chaud sur support bois : E2 : joints traités à froid ou soudés à chaud sur support béton et E3 : joints traités à froid ou soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives. Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.2. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d’interposition de type SARLIBASE T.E. de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d’appui en cas de remontées en plinthes…

**Entretien :**

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant. La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.  
  
  
*(1) Sur grain bois. (2) Hors cadre amiante. (3) L’extension de garantie peut s’appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d’un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). (4) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l’ECH (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.*